



N° CIAS 13.12.2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 21

Présents : 12

Votants : 13

Date de la convocation : 02.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi neuf décembre, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais, dûment convoqué par le Président du CIAS – Monsieur Alain ZABULON, s'est réuni en session ordinaire, en salle de réunion du CIAS à 19h00.

PRESENTS (12) :

- **ÉLUS :** Le Président du CIAS : Alain ZABULON ; **BARON :** Sophie RENAUD ; **CREON :** Josette BERNARD ; **CURSAN :** Frédéric PAUL ; **LE POUT :** Ramona CHETRIT ; **LOUPES :** Agnès TEYCHENEY ; **SADIRAC :** Estelle METIVIER ; **SAINT-LEON :** Nadine DUBOS ; **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Maryvonne LAFON ;

- **NOMMÉS :** Secours Catholique : Nathalie LAFFARGUE La Cabane à Projets : Jocelyne SERRE ; **SOCIETE CIVILE :** Nicole MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR (01) : ; **Société Civile :** Isabelle AUVRAY pouvoir à Mme CHETRIT

EXCUSÉS (3) : **SOCIETE CIVILE :** Chantal HABATJOU ; **Mission Locales des deux Rives :** Jean-Michel BIREM ; **Association Le Prado :** Christophe DE MARCO ;

ABSENTS (5) : **UTLC :** Dominique GILBERT ; **LA SAUVE :** Floriane DUVIGNAC ; **VILLENAVE DE RIONS :** Joelle RIVAULT ; **Mission Locale des Hauts de Garonne :** Sébastien DUNOGUIER ; **CIDFF :** Marie Françoise RAYBAUD ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil d'Administration désigne Nadine DUBOS secrétaire de séance.

OBJET : Participation tarifaire – PORTAGE DE REPAS

1- Contexte

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais portant sur le soutien aux actions de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées à l'exclusion du service des aides ménagères,

Vu le souhait de proposer un service de portage de repas pour les Communes du Créonnais souhaitant dans le cadre d'un maintien à domicile,

Vu la délibération n° 12.12.2025 portant le choix du prestataire pour **SAS ESPEREL CUISINE**, pour un montant :

REPAS NORMAL et REPAS REGIME :

Pour la fabrication d'un repas, 5.67€ HT et de 0.31€ TVA 5,5% soit **5.98€ TTC**

Pour la livraison d'un repas, 2.80€ HT et 0.56€ TVA 20% soit **3.36€ TTC**

Un repas livré vaut **9.34€ TTC (+0.20€)**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de redéfinir le montant des participations de la Communauté des Communes du Créonnais ainsi que celle des utilisateurs.

Le CIAS participant au coût de revient d'un repas, Monsieur le Président propose de répartir l'augmentation de la façon suivante :

(pour rappel la tarification est semblable pour un repas classique ou régime)

	REPAS
PART UTILISATEURS	6.88/€ (+0.10€/repas)
PART CCC	2.46€ (+0.10€/repas)
TOTAL	9.34€

Monsieur le Président propose d'appliquer cette répartition pour une mise en place à partir du 1^{er} janvier 2026, la facture sera établie en février 2026. Un courrier sera envoyé aux utilisateurs du service après délibération.

2- Délibération proprement dite**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés, à l'unanimité,

- décide de fixer la participation de la Communauté des Communes du Créonnais à hauteur de 2.46€ TTC par repas.

- décide de fixer le prix d'un repas fabriqué et livré, à 6.88€ TTC, pour les bénéficiaires.

- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour sa mise en place au 1^{er} janvier 2026.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Créonnais pour l'exercice 2026.

Madame la Vice-Présidente,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Secrétaire de séance

NADINE DUBOS



Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Monsieur Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON